

Image not found or type unknown



Compensation des titres. condamnation à paiement.

Par **zaza24**, le **12/07/2007** à **17:50**

Bonjour à toutes et à tous, rnrnJ'ai poursuivi l'entreprise que j'avais quittée aux prud'hommes et ils ont été condamnés à me payer disons 10000 €.rnrnEntre temps et après maints problèmes celle ci m'a finalement payé.rnIls ont fait appel et la juge d'appel à confirmé le jugement mais en le réformant en condamnant la société à ne me payer que 2000 €.rnrnLa question est la suivante : dois payer 10000 € et réclamer ensuite 2000 € ou dois je ne payer que 8000 € (remboursement de la différence) ? rnPour moi, une sorte de compensation drvait avoir lieu non ? rnrnLeur huissier me confirme la première hypothèse et menace de me saisir si je ne paye pas la différence.rnrnMerci par avance de votre aide.rnrnXavier